

**Sentinelles de l'eau pure**

# Ecrevisses à pieds blancs

*Par Jean-Paul VIÉRON, chargé de mission Ecrevisse par la DDAF de la Drôme (de septembre à novembre 1997)*

**LES ÉPINÉS DROMOISES n'ont pas manqué de parler des écrevisses dans des numéros précédents, en particulier dans le numéro 50 avec l'interview de Jacques Laurent, astacologue et ex-chercheur à l'INRA, ainsi que dans le numéro 65 avec le titre déjà évocateur et ô combien préoccupant "Où sont passées nos écrevisses" de Jean-Paul Viéron.**

Depuis, une meilleure connaissance des populations d'écrevisses s'est faite sentir ; il a alors été décidé d'engager une étude sur la répartition des écrevisses dans les zones éligibles de la directive Habitat. Espèce en péril, l'écrevisse à pattes blanches qui colonisait pratiquement tous les cours d'eau il n'y a pas si longtemps encore a vu ses effectifs chuter brutalement depuis une trentaine d'années. Souffrant des répercussions des pollutions agricoles et industrielles, concurrencée par des importations d'espèces exotiques (de Louisiane, de Californie), braconnée et subissant la dégradation des cours d'eau, elle a difficilement résisté à toutes ces atteintes. Aussi, un état des lieux semblait nécessaire par une prospection de terrain, à faire de nuit. Dans la Drôme, ce projet d'inventaire a pu se faire, suite à une demande conjointe auprès de la Direction départementale de l'agriculture et de la forêt (DDAF) par Jean-Paul Viéron et Jean-Michel Faton, conservateur de la Réserve naturelle des Ramières. Un protocole a été établi dans le but d'enregistrer des données pour les transposer sur un fond de carte représentant le réseau hydrographique de bassins versants et les secteurs correspondants à des contrats rivières. Ce travail permettra de confirmer la présence ou l'absence de cette excellente indicatrice biologique de la qualité des cours d'eau qu'est l'écrevisse à pattes blanches.

## Historique

Une réunion, au printemps dernier, a permis de réunir toutes les parties concernées : DDAF, Conseil supérieur de la pêche (CSP), Fédération départementale de la pêche, Direction régionale de l'environnement (DIREN), FRAPNA, CORA, Réserve naturelle des Ramières ; l'Agence de l'Eau était excusée. Cette réunion a mis en évidence qu'au-delà de l'aspect naturaliste, le besoin de mieux connaître l'évolution positive ou négative des populations d'écrevisses à pieds blancs devenait prioritaire pour les participants,

tous conscients de la fragilité de l'espèce. Déjà des enquêtes nationales menées en 1977 et 1990 par le CSP ont montré l'importance que pouvaient avoir les fluctuations de répartition des populations d'écrevisses rencontrées en France métropolitaine.

Parallèlement, un inventaire sous forme d'Atlas préliminaire des crustacés décapodes d'eau douce de France, en liaison avec le ministère de l'Environnement et le CSP, sous l'égide du Muséum d'histoire naturelle, a déjà permis, par des contributions drômoises, d'affirmer la présence de l'écrevisse à pieds blancs



© Jean-Michel FATON

**Écrevisse à pattes blanches, indigne de nos ruisseaux et rivières**

sur notre département. En 1994, une enquête menée spécialement sur l'écrevisse de Louisiane (*Procambarus clarkii*) par le CSP a révélé la rapidité avec laquelle une espèce nouvellement introduite pouvait s'étendre et pouvait supplanter des espèces autochtones, au statut déjà fragilisé.

Aussi la nécessité de faire un inventaire beaucoup plus précis par bassin versant se faisait sentir et la réunion du 26 mai 1997 a permis de mettre au point un protocole d'étude. Il faut bien préciser qu'il n'est pas nécessaire ici de nommer les sites où la présence des écrevisses est signalée, afin de garantir leur tranquillité, pour des raisons d'éthique, bien compréhensibles. Quatre bassins versants font l'objet d'un suivi particulier qui permettra de dresser un état des lieux.

### Rivières Jabron et Roubion

Le Jabron prend sa source au nord des montagnes des Ventes aux confins du Synclinal perché de Dieulefit. Son bassin s'étend sur 203km<sup>2</sup> ; sa longueur est de 34km. Quant au Roubion, long de 67km, il rejoint les eaux du Jabron avant de se déverser dans le Rhône au niveau de Montélimar. Son bassin versant est de 628km<sup>2</sup> ; son altitude varie de 696m au point le plus haut à 59m en plaine.

La présence des écrevisses sur le Jabron n'a pas été constatée, malgré une présence récente. Quelques affluents abritent encore des spécimens ; des tentatives de réintroduction sont en cours sur certains d'entre eux. Des affluents du Roubion comportent heureusement des populations sauvages, dont une est en phase de recolonisation vers la confluence avec le Roubion. L'initiative de l'Association de pêche locale d'arrêter la pêche aux écrevisses permettra de faire le point dans quelques années. Si les écrevisses sont moins

pêchées que dans le passé, avec la restriction du nombre de jours (3 par an actuellement), il n'en demeure pas moins qu'une population sauvage peut vite être très menacée par le braconnage intensif pratiqué par certains "spécialistes". Tout le problème réside souvent dans la difficulté de surveiller tous ces ruisseaux (garderie insuffisante, accès

difficile, souvent de nuit). Trop souvent des gens imaginent que les populations se portent bien et qu'il est possible de prélever sans discernement, jusqu'au jour où celles-ci finissent par disparaître où, tomber à un seuil très bas. La reconstitution des populations met au moins 10 ans pour être vraiment équilibrée et vitale. C'est dire toute la difficulté qu'il y a à maintenir des populations si, dans le même temps, des facteurs aggravants viennent perturber celles-ci.

### Rivière Drôme

L'observation en plein jour (à 16h15 le 8 octobre 1997) dans la moyenne-Drôme d'un bel individu mesurant 9cm demeure exceptionnelle. En effet, cette partie de la Drôme a une eau de très moyenne qualité. Cette belle observation tient à la présence d'un petit cours d'eau indemne de pollution, servant de réservoir, qui se jette à proximité. Plus en amont, en tête de bassin, les populations se portent beaucoup mieux ; là aussi quelques affluents abritant des spécimens sauvages. Mais autour de Die des menaces persistent, en particulier par suite de prélèvements excessifs et d'autres activités de plein air, comme le canyoning. Cette activité par exemple, par le piétement dans le lit de la rivière dû aux passages répétés, finit par menacer sérieusement la présence des écrevisses. Le cas de la Comane illustre la difficulté de concilier des activités de plein air en plein essor avec la faune sauvage.

Par ailleurs, des travaux de rectification de cours d'eau dans le Val-Maravel ont été certainement très préjudiciables pour le milieu et ont causé des dommages, parfois irréversibles, au ruisseau. Un état des lieux initial devrait être pris en compte lors de l'élaboration d'aménagement de rivières ou ruisseaux, afin d'éviter les erreurs du passé, qui ont déjà été fort préjudiciables pour les écrevisses. De même une interdiction totale de pêche des écrevisses indigènes ne serait-elle pas d'un intérêt judiciaire pour sauver des espèces au statut précaire ?

Dans les Chambarans, des populations subsistent encore, côté Drômois. Mais celles-ci deviennent plutôt rares. Heureusement l'aspect bocager encore présent permet de sauvegarder des milieux préservés et permettre ainsi aux écrevisses de se maintenir, surtout en secteur forestier, comme cela se passe de façon générale.

En conclusion, on peut dire que les populations deviennent éparses et qu'elles se maintiennent dans des secteurs parfois difficiles d'accès, que leur caractère farouche les incite à adopter un comportement nocturne. Il est significatif de voir une population évoluer en plein jour, pour la simple raison que c'est une zone interdite d'accès et en réserve de pêche, comme on le constate, dans ce petit ru, côté Chambarans-Isère.

Aussi la suite de cette étude, qui a permis d'établir un premier bilan complétant les recherches entamées par le CSP, devrait permettre une meilleure connaissance des populations dans la Drôme.

Souvent reluctuelles, parfois ignorées, les écrevisses à pattes blanches nous réservent parfois une bonne surprise par leur présence, comme cela se passe dans des zones abandonnées par l'homme où elles sont redécouvertes. Profitant de l'abandon de terrains qui étaient autrefois cultivés et depuis en friche, un répit leur est accordé pour reconstituer des populations sauvages.

Aussi, il faudrait que les mesures réglementaires soient réellement appliquées, en particulier l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983. Ce dernier prévoit l'interdiction de détruire ou de modifier sciemment un milieu occupé par les écrevisses à pieds blancs ou à pieds rouges (autre espèce autochtone, principalement dans l'Est de la France), quand celles-ci sont présentes.

Cette sentinelle de l'eau pure qui enchantera nos soirées d'été, et qui est avant tout le reflet de notre propre environnement, doit être un élément indispensable de la biodiversité et de la vie aquatique.

fin

En conclusion, on peut dire que les populations deviennent éparses et qu'elles se maintiennent dans des secteurs parfois difficiles d'accès, que leur caractère farouche les incite à adopter un comportement nocturne. Il est significatif de voir une population évoluer en plein jour, pour la simple raison que c'est une zone interdite d'accès et en réserve de pêche, comme on le constate, dans ce petit ru, côté Chambarans-Isère.

Aussi la suite de cette étude, qui a permis d'établir un premier bilan complétant les recherches entamées par le CSP, devrait permettre une meilleure connaissance des populations dans la Drôme.

Souvent reluctuelles, parfois ignorées, les écrevisses à pattes blanches nous réservent parfois une bonne surprise par leur présence, comme cela se passe dans des zones abandonnées par l'homme où elles sont redécouvertes. Profitant de l'abandon de terrains qui étaient autrefois cultivés et depuis en friche, un répit leur est accordé pour reconstituer des populations sauvages.

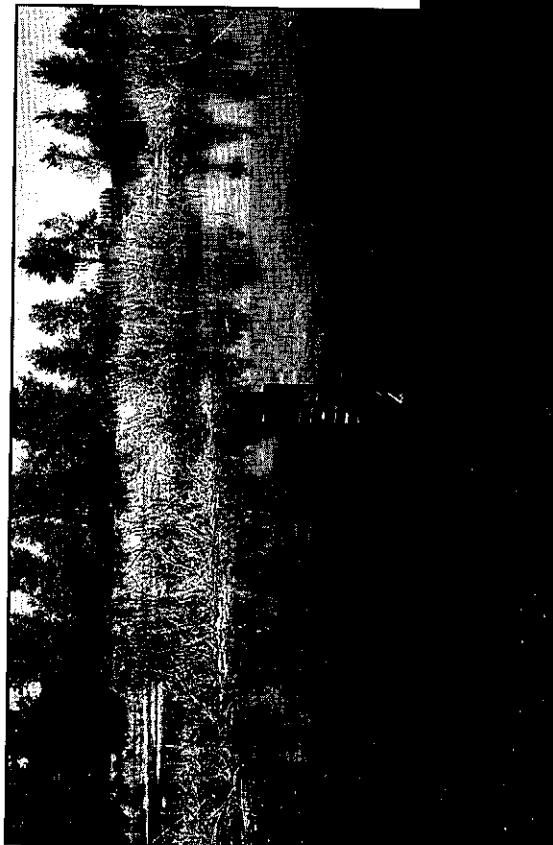
Aussi, il faudrait que les mesures réglementaires soient réellement appliquées, en particulier l'arrêté ministériel du 21 juillet 1983. Ce dernier prévoit l'interdiction de détruire ou de modifier sciemment un milieu occupé par les écrevisses à pieds blancs ou à pieds rouges (autre espèce autochtone, principalement dans l'Est de la France), quand celles-ci sont présentes.

Un état des lieux initial devrait être pris en compte lors de l'élaboration d'aménagement de rivières ou ruisseaux, afin d'éviter les erreurs du passé, qui ont déjà été fort préjudiciables pour les écrevisses. De même une interdiction totale de pêche des écrevisses indigènes ne serait-elle pas d'un intérêt judiciaire pour sauver des espèces au statut précaire ?

## A propos de Grenette

Le petit ruisseau de Grenette, affluent de la Drôme et autrefois occupé par les écrevisses à pattes blanches, a connu une dégradation lente mais inexorable. Lors de la recherche de crustacés pour l'inventaire dans le bassin versant de la Drôme, je n'ai pu que constater le mauvais état de ce ruisseau. Accompagné de Françoise Savasta, habitant Grâne et qui a connu un état antérieur beaucoup plus vivant de la rivière, il m'a fallu malheureusement constater la disparition des écrevisses autochtones dans ce ruisseau qui leur était autrefois propice. La source, en direction de la forêt de Saou, a disparu transformée en lac-réservoir. Elle n'est même plus en mesure d'abriter, comme c'est le cas pour d'autres sources, un noyau de population sauvage d'écrevisse à pattes blanches capable de reconquérir le ruisseau au cas où celui-ci retrouverait sa qualité. Ce cas de dégradation d'habitat naturel pose tout le problème de la protection des sources. Et pourtant, un arrêté ministériel du 21 juillet 1983 (JO du 19 août 1983) interdit d'alléger et de dégrader sciemment les milieux particuliers aux espèces suivantes : écrevisses à pieds blancs et à pieds rouges. A quand une réelle application des textes réglementaires pour protéger des espèces au statut fragile, menacées et connues pour leur sensibilité aux altérations du milieu ? Et que font les responsables chargés du suivi de la qualité des eaux dans le bassin versant de la Drôme ?

NDLR — Il est vrai que les travaux du TGV n'ont rien arrangé mais la stérilisation quasi totale de la Grenette est bien antérieure à 1996. La prospection de Jean-Paul Viéron s'est effectuée en amont et en aval des travaux TGV et la situation biologique était identique (novembre 1997).



**Ecrevisses à pieds blancs**



**Limnigraph de Printegarde.**  
La gestion du niveau de l'eau participe également à la protection des milieux.

Une population d'écrevisses à pieds blancs a été redécouverte dans le Royans dans un petit ruisseau proche du quartier Chiconaire de La Motte-Fanjas, par Stéphane Henras durant l'été 1996. Cette population, en phase de recolonisation, butte malheureusement en aval sur un problème de pollution qui dure depuis plusieurs années. Malgré les remarques des riverains excédés, la laiterie n'a pas encore réglé ce problème de rejets dans le ruisseau. Ceci montre une fois de plus que le cours d'eau sert trop souvent de réceptacle des eaux usées et des polluants de toutes sortes. De telles pratiques constituent une réelle atteinte au milieu vivant et mettent en péril des espèces au statut fragile.